

UNPNC

FORCE UNITÉ PROGRÈS



ÉLECTIONS CSE 2023



Votez
et faites
voter
UNPNC



Cfdt:

Dans le cadre de notre plan d'action pour améliorer les conditions PNC dans notre ACG, nous avons listé et détaillé les différents sujets qui feront concrètement l'objet de notre travail durant les mois et les années à venir.

LONG-COURRIER

MEP PNC : systématique en J ou 24H de RADD par tronçon si déclassé en W, et 48H si déclassé en Y

ROTATIONS DÉROGATOIRES : suppression

ROTATIONS MULTI-TRONÇONS : aménagement des (2 tronçons à l'aller et retour sec ou inversement) limitées à 1 par trimestre en élaboration planning.

HEURES CRÉDITÉES : valorisation du calcul des heures créditées au TSV sur les bi-tronçons afin de payer le béton, sinon prime de 100 euros pour les vol bi-tronçons.

HÉBERGEMENT PNC A LA BASE : proposition systématique par la Compagnie en cas d'annulation de vol le jour J, au retour de chaque bi-tronçon, ou pour les PNC de réserve non déclenchés et libérés après 22h

RÉ-INTRODUCTION du protocole de service dans L'ACG

CRÉATION DE BLOC RÉSERVE LONG (10J – 14J ou 18J) sur volontariat du PNC, ou choix d'option réserve courte 5 périodes de 4/5/6 jours.

RÉSERVE : passé trois heures, aucun vol bi-tronçon ne pourra être attribué à un PNC sans son accord explicite et un RADD conséquent

ACCÈS CHAMBRE : obtention d'une chambre ou un accès à des salles de repos à la DO pour les PNC en cas d'irrégularité, problème météo etc.

WEEK-END : 1 week-end garanti (samedi dimanche à la suite)
Pour les PNC avec option repos 1 (MS).



MOYEN / COURT-COURRIER

REPOS POST COURRIER : protection RPC de 16H00 minimum

REPOS S2 : protection du RPC en S2 de 64H00 garantie

DÉCOLLAGES AVANT 8H30 : limitation du TSV à 10 heures

SUPPRESSION DES ROTATIONS EN HORAIRES DÉCALÉS matin-soir / soir-matin dans le même tour de service inférieur à 24H de repos en escale

REPOS ESCALE : 14H00 minimum - si escale en nuit courte : hébergement zone aéroportuaire systématique

AUGMENTATION des indemnités repas sur la France

WEEK-END : garantie 1 par mois à l'identique des PNC LC

CONSTRUCTION ROTATIONS : limitation des changements avions et du béton, particulièrement sur les 4 étapes et sur les 4 ON : si béton supp à 100MN = RADD

MOBILITÉ TEMPORAIRE : possibilité sur une saison IATA avec retour garanti sur secteur d'origine

BLOCS RÉSERVES COURTS : limitation à 48H de temps de réserve maximum pour les PNC volontaires blocs réserves courts

BASES PROVINCE : Améliorations globales du chapitre « J » Bases Provinces pour coller aux conditions des accords MC/CC

RADD pour l'équipage si vol effectué avec des dispenses cabine (le PNC pallie systématiquement aux désagréments et/ou dysfonctionnements subis à bord...)

BOURSE D'ÉCHANGE : amélioration et ouverture aux PNC en restriction médicale

MEP PNC : vocation surclassement en J

PETIT DÉJEUNER ESCALE : Crédit PDJ à l'hôtel quand celui-ci n'est pas consommé.



CSE-LIGNES

CHÈQUES CADEAUX RENTRÉE : diffusion de pour tous les salariés

AUGMENTATION DES SUBVENTIONS VACANCES avec possibilité de convertir le montant de cette subvention, si celui-ci n'a pas été utilisé intégralement

RÉOUVERTURE par le CSE Ligne d'une cafétéria avec subvention par un prestataire franchisé au niveau 2 (Paul, Brioche Dorée, Starbucks...)

CHÈQUES CADEAUX NOËL jusqu'au 18 ans révolu des enfants

POUR LES PNC DIVORCES, possibilité de répartir le montant des subventions annuelles globales selon un choix personnel

ACCES PRIORITAIRE et zones de restauration spécifiques dédiées aux PN en uniforme dans le restaurant d'entreprise de la cité PN.

ACCES AUX SERVICES DU CSE LIGNE pour la base sud et les bases provinces : Création d'une e-médiathèque pour permettre un accès élargi aux prestations vendues uniquement sur place à CDG

GP – FACILITÉ DE TRANSPORT

HOTLINE d'urgence ouverte en dehors des horaires de l'assistance GPNET pour traitement vol à jour J.

AUGMENTATION DISPONIBILITÉ R1 : Ouverture de billets R1 low et médium dans des classes tarifaires qui garantissent une meilleure disponibilité.

RÉSERVATION D'UN QUOTA R1 mis en vente après la sortie des congés PNC.

POSSIBILITÉ DE CONVERTIR les billets quotas des partenaires en coupons ayants-droits pour les enfants de plus de 26 ans (4/an).

BILLETS R2 J, PREMIUM et S : Coupons d'accès aux salons et avantage Skypriority.

ORDRE DE PRIORITÉ AU SURCLASSEMENT des billets R : mise à jour/révision de la PAM.

MAINTIEN des facilités de transport pour les PNC en longue maladie sans limite de temps.



QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

RÉSERVE créditée au temps réels 6H de réserve= 6 heures créditées

ID REPAS SPÉCIFIQUE PNC pour bloc réserve ou stage couvrant une plage de repas

OUVERTURE CPPE 7/7 en horaire décalé (service opérationnel essentiel)

VOL INSTRUCTEUR : pas de vol rencontre lorsque le PNC est déclenché de réserve

PROBLEME EXPLOITATION : SMS régulation PN systématique aux PNC lors d'un recalage de vol, comme les PNT

PNC DIVORCÉS : sur demande, avoir les MS dissociés pour les couples PNC divorcés.

PARENTS SOLOS : stabilité planning supplémentaires pour les parents solos.

PÔLE AI : renégociation du périmètre, plus de moyens au pôle AI pour garantir l'accompagnement des PNC qui sont hors effectifs.

MOBILITÉ : priorité à la mobilité en cas de changement de situation familiale afin de pouvoir s'adapter au mode de garde.

TAF : obtenir du hors-quotas en TAF pour les parents d'enfants en situation de handicap qui ont un taux de 50 à 80% (code SAP 4) tout comme c'est le cas pour les congés annuels.

CIRCULANT PNC RETOUR : avoir un réel accompagnement et un suivi pour les PNC en retour maternité ou longue maladie, il n'y a plus d'interlocuteurs et les services ne communiquent pas entre eux.

MOBILITÉ : Ajout d'un onglet mobilité dans Crew Mobile permettant de connaître son rang en temps réel avec informations régulières de l'entreprise.



PROTOCOLE ALLAITEMENT : ne pas avoir une rémunération amputée pour une PNC qui souhaite allaiter au-delà de 6 mois.

INAPTITUDES : option télétravail, garantir une possibilité de mobilité, garantir les congés si poste au sol accordé.

NOUVEL ACCORD COLLECTIF GLOBAL PNC plus lisible et compréhensible

STABILITÉ PLANNING pour tous les types d'arrêts

PRORATISATION DES REPOS : abandon

RÉFÉRENDUM POSSIBLE pour toutes décisions importantes concernant les PNC

RÉUNIONS de négociations avec la direction filmées

BONIFICATION de points DDA pour récompenser l'assiduité

4 Journées Joker 2 + 2 par saison IATA (pose 45mn avant pour toutes les journées)

ROULEMENT des attributions des congés de Noël et jour de l'An un an sur deux et continuité du volontariat

ATTRIBUTION DES CA PRIORITAIRES exclusivement sur les périodes de congés scolaires d'été

MISE EN ŒUVRE d'une politique de valorisation des compétences du PNC

CRÉATION d'un vrai périmètre social de l'activité PNC à l'identique des PNT

CRÉATION d'un secteur mixte MC/LC sur volontariat

MAIL IMPORTANT : (renouvellement CMC etc.) envoi systématique d'un SMS en doublon



PLANNING

DDA compatible même avec dispersion inutilisable

CRÉATION d'une bourse d'échange de points DDA repos contre points DDA vols

FLEXIBILITÉ planning : Possibilité de switcher son vol du jour à H-6 contre une « bulle » sur les rotations du jour

JOKER : modifier règles d'utilisation des Jokers pour en faire des vrais Jokers, Joker supplémentaires pour les PN sans enfants.

DÉCÈS D'UN PROCHE : autorisation d'absence jour décès tierce personne limitée à 2 personnes.

CREW Mobile : avoir une option pour gérer son RADD payé, reporté, accolé, avec le statut « en attente/en cours de traitement etc... »

RESTRICTIONS MÉDICALES : accès à la bourse d'échange pour les PNC concernés

5 CRITÈRES DE PRÉFÉRENCES CHOISIS PAR LE PNC pour la construction des plannings : vol jour / nuit ; type avion ; escale courte / longue ; PNC associé ; TSV ; pré-courrier / post courrier ; rotation courte / rotation longue
Arbitrage final entre PNC fait à l'ancienneté

TSV : prise en compte du temps de travail réel pour le calcul du TSV pour tous les secteurs de vol.

NON VOLONTAIRES BI-BASE : possibilité de positionner un vol hors base en DDA.

RATTRAPAGE MANUEL par le CPPE des DDA entre le 5 et le 10

PUBLICATION DES TDS stables le 15 à M-1



CARRIÈRE PNC

SÉLECTIONS CC : dans le cadre de la mise en ligne permettre l'échange d'attribution de secteur entre CC

CRÉATION d'une classe supplémentaire pour les PNC déjà hors classe

ACCÈS à la reconversion ou promotion en alternance : la pro A (chapitre reconversion de l'ACG).

MOBILITÉ : système plus équitable avec plus de transparence, restriction du nombre de mobilité par périodes, davantage de flexibilité et ouverture de postes pour les mobilités et reclassement. Mobilité avec priorité à l'ancienneté de la demande.

POSE TAF : mise en place d'un système d'arbitrage lors des DDA TAF sous Crew mobile à l'identique des DDA vols et repos.

UNIFORMES

QUOTA de points uniforme additionnels pour les PNC MC/CC.

MAJORATION du quota pour les nouveaux embauchés.

POSSIBILITÉ de modifier sa taille soi-même via le site Cepovett.

CRPN

MODIFICATION A LA HAUSSE du nombre d'élus PNC à la CRPN pour obtenir une juste représentativité des PNC qui sont actuellement sous-représentés

**ÉLECTION CSE AIR FRANCE
DU 13 FÉVRIER AU 06 MARS 2023
VOTEZ, VOTEZ UNPNC !**

